

Traitements des catégories de personnel RTC/ENC 2023

Novembre 2023

Correspondance SAE/ RTC/ENC

Traitement des catégories de personnel

- **L'ATIH s'attache à faire converger les règles de recueil entre la SAE et le RTC/ENC depuis plusieurs années**
 - Un premier fichier de correspondance codes SAE / codes RTC est fourni depuis 2 ans dans un onglet complémentaire au Plan Comptable
 - Il restait néanmoins certaines différences entre les 2 recueils

Correspondance SAE/RTC/ENC

○ Les différences entre les consignes de la SAE et des recueils RTC/ENC sont :

- ① Les cadres supérieurs de santé (CSS) sont à reclasser en PA_admin dans les recueils RTC/ENC
- ② Les AMP sont classés avec les AS et IDE dans la SAE mais sont à affecter en PA_soins dans les recueils RTC/ENC
- ③ Il existe 2 catégories de personnel pour Sage-femmes dans les recueils RTC/ENC : hors PI et docteur juniors et étudiants / PI avec docteur junior et étudiants
- ④ Les étudiants ne sont pas comptabilisés dans la SAE contrairement aux recueils RTC/ENC et également recueillis dans le CF des ES ex-DGF/DAF
- ⑤ Les ambulanciers deviennent des personnels des services de soins dans la SAE alors qu'ils sont classés en PA dans les recueils RTC/ENC

Correspondance SAE/ RTC/ENC

- **Dans la démarche de convergence, il est proposé de simplifier les correspondances SAE/RTC/ENC selon les consignes suivantes :**
 - ① Les cadres supérieurs restent dans leur catégorie initiale
 - La règle d'affectation sur les sections n'est pas modifiée.
 - Le poste de charge initial PA change : maintien en PS ou en PM
 - ② Les AMP ont désormais pour correspondance la catégorie « Personnel soignant » dans les recueils RTC/ENC
 - ③ 1 seul poste de charges est retenu pour les SF, en remplacement du détail étudiants et PI

④ Comptage des étudiants

SAE : pas de codes pour les étudiants

CF : le nombre d'ETPR étudiants est saisi

RTC : actuellement dans PI= interne et étudiant et
comptabilisé dans chaque catégorie de PNM

- *Dans la SAE, seules les internes et les docteurs juniors sont comptabilisés. Il n'est pas prévu d'aller plus loin dans la SAE.*

⑤ Traitement des ambulanciers

- *Pas de modification du code SAE pour 2023*

Correspondance SAE/ RTC/ENC

Un document EXCEL de correspondances des codes SAE avec les codes RTC/ENC est en ligne sur les pages des campagnes 2023 dédiées à ces recueils RTC/ENC

Sous réserve
de faisabilité

Amélioration de l'outil TIC *Traitement des charges de personnel*

Amélioration de l'outil TIC

○ Démarche de l'ATIH

- Plusieurs établissements nous signalent des freins sur l'imputation du personnel dans le TIC courant 2022
- Constitution d'un **groupe de contrôleurs de gestion**
- 5 réunions d'échanges entre novembre 2022 et juin 2023

Isabelle Igonnet et Stéphanie Le Pemp – CH de Valence

Caroline Mege – CH Sud Bugey

Sonia Fourquin – CH de Cannes

Loïc Le Gall-Guillou – CH de Draguignan

Luc Guicheteau – CH Montluçon

Bruno Masson – CH Le Mans

Eric Auffret – CH Bretagne- Atlantique

Merci à nos
contributors !



Amélioration de l'outil TIC

- 2 axes d'amélioration seront apportés à l'outil TIC pour permettre de gérer les charges de personnels et les ETPR dans le même onglet.
- **Axe 1** : Ajout d'une nouvelle étape dans le processus TIC : «**Déposer les données ETPR** » après l'étape de correspondance UF-SA.
- **Axe 2** : Scission de l'onglet « Retraitements » en 2 étapes
 - Un onglet dédié aux retraitements des comptes de personnels et des ETPR.
 - Un onglet pour les autres comptes qui ne sont pas utilisés dans le calcul des coûts d'ETPR.

Le TIC permettra de remplir les onglets 2-PC, 3-SA et ETPR

Amélioration du TIC

Focus sur l'axe 1

○ Nouvelle étape du TIC : «Déposer les données ETPR »

- Etape facultative
- 2 onglets seront à saisir
 - Onglet 1 : Dépôt de la correspondance grades de l'établissement – codes SAE
 - Onglet 2 : L'établissement fournit les ETPR par grade et par UF. Le logiciel réalisera la correspondance automatiquement du code grade avec le code SAE (à l'aide de la phase précédente) et avec le code RTC (à l'aide de la correspondance code SAE/code RTC fournie par COLLIGE).
- Les données de cette étape seront reportées dans le nouvel onglet « Retraitements RH »

Onglet correspondance grade / code SAE

Visuel dans l'outil TIC

Fichier Outils Aide

Zoom : 100% Importer Comparer le CF Valider la saisie des ETPR Enregistrer ?

1 6 - Correspondance entre les codes grades de l'établissement avec les codes SAE

Nombre de ligne à corriger : 1

A	B	C	D	E
3	Code grade établissement	Libellé grade établissement	Code SAE	Libellé Code SAE
4	0010	Directeur général (13.03.2000)	N1100	PERSONNELS DE DIRECTION
5	2853	Ergothérapeute cadre de santé, moniteur	N2460	Ergothérapeutes
6	2642	Educateur technique spécialisé de classe normale	N2480	Autres emplois des services de rééducation
7	3150	Aide de laboratoire de classe normale (cadre d'extinction)	N4110	Techniciens de laboratoires
8	2221	Sage-femme des hôpitaux du premier grade	...	CB6_03 - Le code SAE n'est pas renseigné
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				

6-Corresp_grade_SAE / 6-ETPR_par_grade_et_UF /

Non définitif

Onglet ETPR par grade et UF

Visuel dans l'outil TIC

Non définitif

6 - ETPR par grade SAE et UF

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	6 - ETPR par grade SAE et UF							
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16	Codes ETPR RTC	Total ETPR						
17	PM_ETPR	0,00						
18	PI_ETPR	0,00						
19	SF_ETPR	0,00						
20	PS_ETPR	0,00						
21	PA_admin	7,00						
22	PA_soins	0,00						
23	PA_reeduc	12,55						
24	PA_educ	0,00						
25	PA_medicotech	0,00						
26	PA_ouvriers	0,00						
27	TOTAL	19,55						
	Nombre de ligne à corriger : 2							
16	Code grade	N° UF	Libellé UF	Nb d'ETPR	Commentaire	Rappel Code SAE	Code ETPR RTC	Descriptif du contrôle
17	0010	0001		7,00		N1100	PA_admin	CNB6_05 - Le libellé de l'UF est préconisé
18	2853	0100	Test	5,23		N2460	PA_reeduc	
19	2642	0200	lib	7,32		N2480	PA_reeduc	
20	3150					N4110	PA_medicotech	CB6_03 - Le numéro de l'UF est obligatoire CB6_05 - Le libellé de l'UF est préconisé CB6_10 - Le nb d'ETPR est vide
21	999	0200						CB6_02 - Le Code grade n'est pas déclaré dans la correspondance CB6_05 - Le libellé de l'UF est préconisé CB6_10 - Le nb d'ETPR est vide
22								
23								
24								
25								
26								
27								

6-Corresp_grade_SAE 6-ETPR_par_grade_et_UF

Amélioration du TIC

Focus sur l'axe 2

- L'onglet « Retraitemet » se scinde en 2 onglets à partir de la campagne 2023 :
 - Onglet Retraitemet-RH
 - Cet onglet va afficher :
 - Les lignes de charges du titre 1
 - A chaque ligne « _REMU » est associée la ligne ETPR correspondante.
 - Il sera possible d'ajouter des lignes « MODIF » pour chaque ligne ETPR à l'instar des postes de charges.
 - En fin d'onglet :
 - Un bloc en lecture seule affichant le total des charges, le total des ETPR et les coûts moyens par ETPR pour chacune des SA.
 - Ce calcul est identique à celui de l'onglet ETPR.
 - Onglet Retraitemet-hors RH
 - L'onglet traite des comptes qui ne sont pas dans l'onglet « Retraitemet – RH ».
 - Son fonctionnement est similaire au fonctionnement actuel.

Merci de votre attention

**Agence technique de l'information
sur l'hospitalisation**

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr